

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
CHARENTE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2014

Date d'affichage convocation
24/03/2014

Date d'affichage du PV
31/03/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BLANZAC-PORCHERESSE**

Séance du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars, à 18 heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe SALLEE**, Maire.

Présents : Mrs SALLEE - VINSONNAUD – LHOMME – ALLAIN – ARNAULT – PLANET – GUERIN et RIVIERES et Mmes GRENOT –SENSETIER – JAYAT – HOLTOM – BODI et BOUFFARD

Procuration : Mme VIGNERON a donné pouvoir à Mme GRENOT

Excusés :

Mme GRENOT Marie-Pierre a été nommée secrétaire de la séance.

Installation du Conseil Municipal.

20140301 Élection du Maire et des Adjoints.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit Mars, à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Blanzac-Porcheresse, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 Mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Philippe SALLEE, Maire sortant, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mrs SALLEE - VINSONNAUD – LHOMME –ALLAIN – ARNAULT – PLANET – GUERIN et RIVIERES et Mmes GRENOT –SENSETIER –JAYAT – HOLTOM – BODI et BOUFFARD

La séance a été ouverte par Monsieur Jean-Philippe SALLEE, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mrs SALLEE - VINSONNAUD – LHOMME –ALLAIN – ARNAULT – PLANET – GUERIN et RIVIERES et Mmes GRENOT –SENSETIER – VIGNERON – JAYAT – HOLTOM – BODI et BOUFFARD, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur GUERIN Jean-Michel, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame GRENOT Marie-Pierre ET a désigné deux assesseurs au moins : Mme BOUFFARD Patricia et Monsieur VINSONNAUD Jean-Michel

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- A déduire: bulletins nuls :..... 1
- Reste : pour le nombre de suffrage exprimés :.....14
- Majorité absolue :.....8

A obtenu :

Monsieur Jean-Philippe SALLEE..... 14 voix

Monsieur Jean-Philippe SALLEE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Philippe SALLEE prend la présidence de séance.

20140302 Fixation du nombre d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu, préalablement à l'élection des adjoint au Maire d'en fixer le nombre.

Il propose de fixer celui-ci à quatre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Fixe à quatre le nombre d'adjoint au Maire

20140303 Élection du 1^{er} Adjoint au Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SALLEE, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- A déduire: bulletins nuls :..... 1
- Reste : pour le nombre de suffrage exprimés :.....14
- Majorité absolue :.....8

A obtenu :

Madame GRENOT Marie-Pierre 14 voix

Madame GRENOT Marie-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

20140304 Élection du 2^{ème} Adjoint au Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SALLEE, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- A déduire: bulletins nuls :..... 1
- Reste : pour le nombre de suffrage exprimés :.....14
- Majorité absolue :.....8

A obtenu :

Monsieur VINSONNAUD Jean-Michel 14 voix

Monsieur VINSONNAUD Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

20140305 Élection du 3^{ème} Adjoint au Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SALLEE, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- A déduire: bulletins nuls :..... 1
- Reste : pour le nombre de suffrage exprimés :.....14
- Majorité absolue :.....8

A obtenu :

Monsieur LHOMME Serge 14 voix

Monsieur LHOMME Serge ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

20140305 Élection du 4^{ème} Adjoint au Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SALLEE, élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- A déduire: bulletins nuls :..... 0
- Reste : pour le nombre de suffrage exprimés :.....15
- Majorité absolue :.....8

A obtenu :

Madame SENSETIER Janine 15 voix

Madame SENSETIER Janine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

Séance levée à 19H00